



Chambre des appels correctionnels de la cour d'appel

Par **loico**, le **25/06/2008** à **19:53**

Bonjour,

Suite à un accident de la circulation en avril 2007 j'ai comparu comme prévenu au tribunal de grande instance en janvier 2008 :

PRONONCE DU JUGEMENT : PREVENU : RELAXE

PARTIE CIVILE : constitution de la partie civile irrecevable et contraitoire.

Je croyais être sorti d'affaire, or la partie civile a été interjetée appel sur les intérêts civils et a été suivie par le Ministère Public qui a également formé appel.

Par conséquent je suis convoqué devant la CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS DE LA COUR D'APPEL.

Je suis inquiet et ignorant ! car je ne sais pas ce que je peux risquer ?

au niveau surtout de mon permis de conduire de mes points, et de mon casier judiciaire.

J'ai un emploi qui demande le permis car je fais des déplacements, et je travaille dans les centrales nucléaires où pour y travailler le casier doit être vierge, vous comprendrez mon appréhension.

Je serais vraiment reconnaissant si quelqu'un pouvait m'éclairer un peu plus.

Merci d'avance

LOIC

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **19:45**

Quels faits vous étaient reprochés ?

Quelles conséquences pour les tiers ? ITT ?

Cordialement

Par **loico**, le **28/06/2008 à 21:40**

bonsoir,

IL m'est reproché d'avoir " étant conducteur d'un vehicule terrestre à moteur, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi , involontairement causé une incapacité totale de travail d'une durée inférieure à trois mois avec cette circonstance qu'il résulte d'une analyse sanguine qu'il j'avais fais usage de substances ou plantes classés comme stupéfiants "

Comme je vous l'ai dit j'ai été relaxé en premiere audience la partie civil a fait appel pour des interets privés et civils.

il est vrai que je ne peux pas trop développer sur un forum , mais sachez qu'il y avait un témoin qui dit avoir vu mon véhicule juste avant l'accident qui circulait tout a fait normalement et que ce témoin n'as absolument pas vu l'autre véhicule, qui pourtant roulait devant lui. Je précise il faisait nuit, la route était éclairé par des lampadaires. Je sais qu'il y a cette circonstance aggravant ! que dire ! j'avais fumé un joint deux jours avant ! je reconnais la dessus mes erreurs, mais bon j'étais tout a fait lucide. J'espère que vous pourrez m'en dire un peu plus, je compte sur vous.

Merci beaucoup

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008 à 23:17**

Votre problème consiste en la démonstration de la causalité existante entre votre état de conduite sous l'empire de stupéfiants et l'accident. Conclusion facile pour les services d'enquête, malheureusement.

Bref, une fois de plus, le tort est jeté sur le conducteur qui est le plus au mépris des règles de conduite.

Je vous annonçerais les peines encourues ultérieurement.

Cordialement

Par **loico**, le **29/06/2008 à 06:27**

Biensur le problème est tout a fait là !

J'ai pourtant été relaxé en premier instance !

Je crois que je ne vais pas me présenter a l'audience parceque je serai probablement en déplacement. Qu'en pensez -vous ?

Merci pour toute vos réponses.

Bonne journée

Par **JamesEraser**, le **29/06/2008 à 12:31**

[citation]Je crois que je ne vais pas me présenter a l'audience[/citation]

Faites vous représenter par un conseil car en cas de défaillance, la Cour ne va pas apprécier même si vous n'êtes par à l'origine de l'appel.

Votre défense a bien été reçue en première instance, pourquoi ne pas la renouveler en appel ?

Experatooment !

Par **loico**, le **29/06/2008** à **19:44**

En fait je suis défendu par un avocat de ma compagnie d'assurance.

Mais pour l'instant j'ai encore ces coordonnées, donc si je suis absent vous pensez que véritablement un mauvais point ?

bonsoir

Par **JamesEraser**, le **30/06/2008** à **13:27**

Pas si vous êtes excusé et représenté par un avocat.

La présence de votre défense démontre que vous vous intéressez au procès et conséquences qui pourraient en découler. C'est sur ce point que vous serez attendu.

Experatooment